

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0521_TARIF LVA ARCHE AMITIE 052024
fixant le prix de journée 2024
du Lieu de Vie et d'Accueil "AMITIE"
à DOLE - Mont Roland
à compter du 1er mai 2024

Service : PDS - ETABLISSEMENTS BUDGET COMPTABILITE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles :

- L. 316-5 et D. 316-6 relatifs au financement et à la tarification des lieux de vie et d'accueil ;
- L. 351-1 à L. 351-7 et R. 351-15 à R. 351-19 relatifs aux contentieux de la tarification sanitaire et sociale et à l'introduction des recours ;

VU la délibération du Conseil départemental du Jura n° CD_2023_051 du 20 novembre 2023, fixant pour 2024 l'objectif annuel d'évolution des dépenses ;

VU l'arrêté n°ARR_2020_1183_AUT_ARCHE_LVAAMITIE_MODIFDENOMINATION portant autorisation de modification de dénomination d'un Lieu de Vie et d'Accueil dit « SPOLETO » devient « AMITIE » ;

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement ;

VU les propositions de modifications budgétaires transmises le 18 avril 2024 par l'autorité de tarification pour 2024 ;

VU les observations exprimées par la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département ;

